



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° / MEA / DGEE / DVEE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le

Le Directeur général

13 AOUT 2021

Affaire suivie par :
Département vie des écoles et des établissements

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école et de CJA
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de l'enseignement public
s/c de Monsieur le Directeur général de l'éducation et des enseignements

Objet : suspension provisoire des sorties scolaires

Compte-tenu de l'évolution de la situation sanitaire actuelle, le paragraphe du vade-mecum sanitaire du 7 Août 2021 « *Concernant l'organisation et la participation à des manifestations sportives associatives, à des manifestations culturelles, à des événements festifs* », toutes les sorties scolaires ne figurant pas dans l'emploi du temps habituel de l'élève sont suspendues jusqu'à nouvel ordre (ex. visite de musée, sortie culturelle, ...) à l'exception des déplacements des élèves en lien avec la pratique de l'EPS et des activités dans le cadre de l'association sportive.

Les stages des élèves des classes des 3èmes, seront reportés à une date ultérieure dans la mesure du possible.

Pour les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) des élèves de lycées professionnels ou pour les étudiants de BTS, le chef d'établissement veillera à se faire communiquer le protocole sanitaire en vigueur dans l'entreprise recevant le stagiaire.

Pour le cas où le stage se déroule dans une autre île, le chef d'établissement transmettra au DVEEE un protocole établi pour le déplacement des élèves au minimum un mois avant la date programmée pour validation par le BVS.

Nous savons pouvoir compter sur votre vigilance et vous rappelons à nouveau la nécessité pour tous de la vaccination, seul rempart à la propagation du virus.

Pour la Ministre et par délégation



Éric TOURNIER